

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.11.2019	21h57		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC	Lié à :(obligatoire) ad 19.185
-------------------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendement au postulat de la commission Éducation 19.185, du 3 octobre 2019, Bilan de la rénovation du cycle 3

Contenu :

Le texte du postulat est modifié comme suit :

Nous demandons au Conseil d'État de fournir un rapport d'information détaillé sur les effets de la rénovation du cycle 3, lorsque trois cohortes d'élèves auront quitté la scolarité obligatoire, ce qui sera le cas en août 2020. Ce rapport d'information devra présenter un comparatif avec les réformes entreprises par les autres cantons romands, et décrire les conséquences de la réforme sur la formation postobligatoire.

Motivation (facultatif) :

Comme trois cohortes d'élèves auront quitté le cycle 3 depuis la réforme, les premiers élèves qui auront effectué leur scolarité après la réforme auront obtenu leur diplôme postobligatoire, qu'il s'agisse d'un CFC, d'un diplôme de culture générale ou d'une maturité gymnasiale. Il sera donc intéressant d'examiner quels auront été les effets éventuels de la réforme sur la suite de la formation des élèves concerné-e-s.

Avec l'introduction d'HarmoS, tous les cantons ont dû faire d'importantes réformes de leur cycle 3, chacun avec sa vision politique propre. La comparaison avec les autres cantons utilisant le plan d'études romand (PER) sera sans doute très intéressante et informative.

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Mireille Tissot-Daguette

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :